

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 28

Artikel: L'artillerie céleste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7.20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos de peinture.



Dans quelques jours s'ouvrira, à Lausanne, au palais de Rumine, l'Exposition fédérale des Beaux-Arts. Les envois, dit-on, sont très nombreux et la valeur ne le cède en rien à la quantité. Au moment donc où les jugements divers vont se donner libre cours, il nous a paru intéressant de rappeler, par quelques extraits, ce spirituel chapitre de Töpfer dans ses *Menus propos d'un peintre genevois*, que l'on relit avec un plaisir toujours nouveau.

« Tout le monde sait qu'il ne faut pas, financier ou non, se lancer à l'aventure dans les achats de tableaux : c'est une carrière où, faute d'y avoir pris garde, l'on a bien vite échangé cent mille francs contre huit ou dix croûtes valant ensemble cent écus au plus. Quand donc on veut acheter des tableaux, il faut consulter humblement un connaisseur désintéressé.

« Les connaisseurs, il y en a de toute sorte, et les meilleurs ne sont pas les meilleurs ; j'entends, que ceux qui ont la bosse et un vif sentiment de l'art, tout désintéressés qu'ils puissent être quand à l'achat à faire, sont sujets à préjugés, à passion, à manie. Il y a des maîtres auxquels, tout en les admirant mieux et plus finement que personne, ils gardent rancune néanmoins, pour quelque défaut qu'un sens infiniment délicat leur fait apercevoir, pour lequel éloges trop gros qu'ils ont entendu faire à un connaisseur rival, pour n'être pas disposés dans le moment, ou pour avoir leur barbe à faire, ou un *durillon* qui les agace. Il y a d'autres maîtres auxquels, par des raisons précisément inverses, et tout en sachant leurs défauts mieux que personne, ils rendent un culte néanmoins, et ne tarissent pas en sympathie.

« Les artistes, en tant que connaisseurs de tableaux, sont encore moins à consulter. La plupart, et les bons eux-mêmes, ont en général trop peu vu, et ce qu'ils ont vu, ils l'ont vu à la lunette de leur talent propre, de leurs besoins personnels, de leurs préjugés spéciaux, presque toujours énormes, et heureusement, car ils sont la mesure de leur foi en leur manière et le ressort vigoureux de leur talent. Ainsi, tel d'entre eux, tout entier aux choses de haut style, ne voit, n'adore que quelques maîtres italiens, qu'un maître même, un bolonais, un florentin, et il dédaigne, il ignore, il ne conçoit pas tous ces Flamands qu'il voit priser si hautement à d'autres.

« Le vrai connaisseur à consulter, c'est au fond le marchand de tableaux. Ces gens ont beaucoup vu, beaucoup comparé, beaucoup pratiqué ; ils ont appris à ne pas se passionner, et aux inductions esthétiques, ils ne dédaignent pas d'ajouter l'épreuve faite à la loupe ou à l'œil nu de tous les critères matériels. Sur le mérite, ils discutent peu ; sur le nom, ils ont un avis ; sur la valeur vénale, ils prononcent avec connaissance. Par malheur, ils sont toujours intéressés de près ou de loin...

« Que prouve tout ceci ? Rien d'autre, sinon qu'en fait de peinture l'appréciation est extraordinairement difficile et que bien peu, sur le grand nombre

des connaisseurs eux-mêmes, méritent d'être écoutés sans appel. Et cependant il semble qu'en pareille chose tout le monde ait mission de prononcer, à la condition d'avoir deux bons yeux ; car, voici des arbres, des maisons, un lac, un ciel ou encore voici des personnages qui stationnent, qui se meuvent, qui agissent : ne suis-je pas bon pour dire si chaque objet représenté est vrai, naturel, convenablement rendu ? Pas même : sans compter qu'en appliquant cet unique critère aux tableaux d'une collection mêlée de médiocrités et de chefs-d'œuvre, il est à croire que vous aurez rangé les médiocrités parmi les chefs-d'œuvre et les chefs-d'œuvre parmi les médiocrités. C'est qu'il y a encore là le beau à juger, le beau qui est distant du vrai, autre que le naturel, et rendu souvent aux dépens du fidèle, de l'exact et du réel. Or, s'il est vrai que le beau ait sa règle, non pas dans l'imitation de la nature, mais dans une conception individuelle de beauté, qui s'exprime en grande partie par des moyens conventionnels dont vous n'avez fait aucune étude et dont vous n'avez aucune tradition, comment seriez-vous apte à prononcer sur le mérite ou sur la valeur esthétique d'un tableau ?

« Le connaisseur donc n'existe qu'en vertu même du fait que dans l'art en général, comme dans la peinture, en particulier, les objets naturels figurent, non pas comme signes d'eux-mêmes, envisagés comme beaux, sans quoi vous seriez connaisseur avec tout le monde, mais essentiellement comme signe d'un beau dont la pensée humaine est créatrice et qu'elle exprime à un haut degré par des moyens conventionnels de représentation, sans la connaissance, la pratique ou l'habitude desquels cette conception n'est qu'imparfaitement comprise et le sens esthétique reste obscur.

« L'art est la langue du beau. Or, ainsi que toute langue, précisément parce qu'elle est fondée aussi sur des bases conventionnelles, ne se comprend pas par le fait seul qu'on l'entend parler, de même tout ouvrage d'art ne se comprend pas non plus par le seul fait qu'on le regarde. » R. TÖPFER.

Lac pour lac. — En consultant une collection du *Monde illustré*, de Paris, nous y trouvons ce qui suit :

« On vient de découvrir en Suisse, sur les bords du lac de Genève, entre Colombier et Auvernier, des grottes sépulcrales que l'on croit remonter à l'âge de bronze. »



O enfants !

Le gracieux cortège des élèves de nos écoles primaires se rendant, mardi dernier, à leur fête de Sauvabelin, nous a remis en mémoire une pièce de vers inspirée à Clovis Hugues par la vue d'une cavalcade d'enfants, qui eut lieu à Marseille.

Nous détachons de cette pièce les quelques strophes que voici :

L'amour est doux, la guerre est vile :
Plus d'égoïsmes étouffants !
J'ai vu défilé dans la ville
La cavalcade des enfants.

Oh ! l'admirable et sainte chose
Que d'assister à la gaité
De toute cette enfance rose
Dans la splendeur d'un jour d'été !
Les hauts drapeaux noués en gerbes,
Découpant l'horizon vermeil,
Recevaient dans leur vol superbe
La mitraille d'or du soleil,
Que de petites jambes rondes,
Quelle dépense de couleurs !
Quelles grappes de têtes blondes
Dans le balancement des fleurs !

On eût dit que toutes les fées,
Tous les bons sylphes des Berceaux
Portaient dans un nid de trophées
Les bébés, frères des oiseaux.
Et puis, on aurait dit encore,
Tant le rêve est charmant et pur,
Que la corbeille de l'aurore,
Désertant le limpide azur,
Était tout doucement venue
S'emplier, au bas des cieux dorés,
De toute la grâce ingénue
Des petits êtres adorés.

En haut, dans les gouffres sublimes
Où le Vers ailé plane seul,
On entendait chanter les rimes
De Victor Hugo, grand aïeul.

Et moi, le servent des chimères,
Je sentais, comme un flot vainqueur,
Tout l'amour de toutes les mères
Me couler en plein dans le cœur !

La peur du mariage. — Deux fiancés se présentent devant l'officier de l'état civil pour être mariés.

Le jeune homme est dans un état d'ébriété qui l'empêche même de répondre aux simples questions d'usage.

L'officier d'état civil refuse de verbaliser : « Vous reviendrez, dit-il au fiancé, quand vous serez dans des conditions plus convenables. »

La semaine suivante, les amoureux reviennent. Le fiancé est dans le même état que la première fois.

L'officier d'état civil prend à part la jeune fille, toute honteuse :

— Mais, Mademoiselle, pourquoi, je vous prie, m'amenez-vous votre fiancé lorsqu'il est pris de vin ; c'est un manque de respect envers l'autorité et c'est peu digne de vous.

— J'en suis excessivement fâchée, Monsieur, et je vous en fais toutes mes excuses, répond la pauvre fille, mais lorsqu'il n'est pas dans cet état, il ne veut pas venir.

L'artillerie céleste.

Beaucoup de personnes ont déjà entendu, à plusieurs reprises, durant l'orageux été que nous traversons, pétarder les canons grêlifs du vignoble de Lavaux. Peut-être se seront-elles demandées d'où est venue cette idée de bombarder les nues et si nos pères connaissaient déjà l'action des ondulations sonores quand, pendant les orages, ils mettaient en branle les cloches de leurs églises. Or voici

ce que dit à ce propos un vieux recueil de recettes de la fin du XVI^e siècle, intitulé *Secrets de Vequier*.

« Le son des grandes cloches (sans aucune superstition) et le bruit des grosses pièces d'artillerie, en sorte que le bruit monte au ciel, sont un remède contre les tonnerres, foudres et nuées menaçants de gresle; car par la vertu de son et bruit, l'air est agité en haut et à côté, les exhalations sont chassées vers la troisième région de l'air... ».

D'où vient cette pratique d'employer de l'artillerie contre les nuages à grêle? Il serait bien difficile de le dire. Peut-être ne faut-il y voir qu'une imitation de ce que faisaient souvent les peuples anciens en pareille occurrence: ils lançaient des flèches vers le ciel lorsqu'il tonnait ou bien qu'un orage était sur le point d'éclater.

On sonnait également les cloches pour ébranler l'atmosphère aux approches du tonnerre; mais ces sonneries avaient aussi comme but d'assembler le peuple à l'église pour prier le Ciel de préserver la paroisse des ravages de la foudre et de la grêle.

Au XVIII^e siècle, décharges d'artillerie et sonneries de cloches étaient d'un usage courant contre les orages. L'abbé Richard, entre autres auteurs, mentionne, dans son *Histoire de l'air et des météores*, les bons effets des décharges multipliées de mousqueterie et de coulevrines contre la grêle. Mais elles furent interdites en France, en raison des nombreux accidents auxquels elles donnèrent lieu. Quant aux sonneries, elles le furent également, sans doute en conséquence de l'idée que la corde de chanvre qui faisait mouvoir les cloches était d'une substance bonne conductrice de l'électricité. Les traités de physique de la fin du XVIII^e siècle disent du moins qu'il y a danger pour les sonneurs de cloche à tirer la corde en temps d'orage, et ce détail a été reproduit depuis dans nombre de livres de lecture et physique enfantine. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Parlements sont intervenus pour interdire les sonneries à l'approche des orages et pendant leur durée. Ainsi, un acte du Parlement de Navarre, en date du 9 août 1787, défend toute espèce de sonneries de cloches pendant les orages, à peine d'être procédé extraordinairement contre les délinquants.

Comme on le voit, l'usage des canons à grêle, si en faveur en ce moment, n'est que du vieux-neuf.

A quand le mariage de Louise? — Madame..., une bonne fermière des environs de Nyon, a une fille dont le mariage est annoncé depuis deux ou trois mois déjà.

— A propos, lui demande, un jour de marché, une de ses connaissances de Nyon, à quand le mariage de Louise?

— Elle se se mariera insensiblement, madame.

La bonne mère avait voulu dire *incessamment*.

Trop curieux! — Un cultivateur de Poliez-le-Grand s'en revenait de la foire d'Echallens, conduisant un vigoureux porc dont il avait fait l'acquisition.

Au sortir de la ville, l'animal fit le récalcitrant. Quand le paysan avançait, le cochon reculait, ou bien il se raidissait sur ses jambes et s'opiniâtrait à rester sur place, malgré les énergiques admonestations de son maître.

Au moment le plus chaud du conflit, passa un jeune dandy d'Echallens qui s'amusa un moment de l'aventure. Il s'approcha, ricanant, du paysan :

— Que diable faites-vous là, vous deux... D'où êtes-vous?

— Dé io ie su?... répliqua le campagnard, mé ie su dè Polly-lo-Grand et, montrant l'animal, l'autre... l'est d'Etsalleins.

Perles oratoires.

Les avocats sont éloquents; tous ceux à qui ils ont fait gagner leur procès vous le diront. Mais il arrive que la langue leur fourche, à eux aussi, et même dans les plus admirables de leurs plaidoiries. Voici quelques phrases tombées de leur bouche, et qu'un président de tribunal s'est plu à noter :

— Le prévenu était accompagné d'une bicyclette et de deux autres messieurs...

— J'affirme au Tribunal que la veuve B... est un homme de paille...

— Mon client, messieurs les jurés, est un paratonnerre qu'on mène en laisse avec un verre de petit blanc.

— Ce calvaire, messieurs, nous l'avons bu jusqu'à la lie!

— La jurisprudence sera fixée par le jugement qui va sortir de votre siège.

— Le factionnaire prétend que s'il s'est éloigné de son poste, c'était pour satisfaire un besoin pressant, mais il est très certain que cet homme pouvait satisfaire ce besoin dans le cercle de son activité.

— Il y a des gens qui n'ont dans le ventre que le terre-à-terre d'un article du Code civil.

— Mon client, pour tout potage, a une charrette de fumier; ce n'est pas à lui à payer les pots cassés de votre lune de miel.

— Il va de soi que le défendeur ne pouvait porter la main à l'écoulement naturel des eaux de la demanderesse.

— Mon honorable contradicteur a essayé très habilement de me noyer sous les fleurs; mais, qu'il me permette de le lui dire, cette ficelle-la ne mordra pas! Nous allons la percer à jour.

— Le demandeur est une âme naïve qui n'a jamais pu s'habituer à porter les culottes. Et l'on prétend qu'il battait sa femme noire comme plâtre.

— Quand on veut tuer quelqu'un, on ne le lui dit pas d'avance, il s'en aperçoit après.



Avez-vous le thorax? — Les opérations annuelles du recrutement vont bientôt commencer. Bien des jeunes gens, en âge de s'y présenter, attendent, anxieux, le prononcé de la commission de recrutement. C'est elle qui décidera si, oui ou non, ils sont des hommes. Qui n'a pas le thorax, n'est pas un homme. Bien plus, au dire d'un apologiste du service militaire, l'insuffisance du thorax a des inconvénients autrement sérieux encore que ceux qu'on lui a reprochés jusqu'ici.

» Il est, en général, reconnu, dit l'apologiste en question, que les individus dépourvus de thorax sont aussi dépourvus de facultés intellectuelles. »

C'est donc au mètre que se mesurera désormais l'intelligence.

La tchivra à Nekko.

PATOIS GRUYÉRIEN

Se li a bein dis áono à l'ombro quand le sé-lão l'y est mussi, li a assebein di coup di retouáo dézo la pi dé certains tabornio.

On veit satyeint yáodzo dé stous individus que sont queimeint lès tsat : tsisont adi su lès gruffès, lès pióttès ein bá; ou bein lyant tot dou long ouna tseville po fotre à non pertet.

Se vo ne cognithè páo, mes aémis dou *Conteu*, on dé stou gailláo, permettè-mè dé vos ein préseintáo on tot vertáoblio; l'y est X., à ..., le plie cráono martchand dé tchivres et dé fayés dé tota la Greivre. Rein tyè que l'y est on fiè zigüe!... avuè 'na báorba à fér' einvid' à n'on sapeu, dis yets pleyin dé malice, asse rusao tyè on renáo et cráono c'on dé sè boc.

Faut le veire à la St-Denis ou mitein dé son tropi... Mâ, per dessus tot, on tot boun einfant; pot ithre on bocoin sein géna, sutot quand ly a agothao le fiertsau, car le vèssét paò dein sès bottès...

Ti les Gruvérein le cogniessont; ma assebin et sutot on certain Qvètsu que ly'avait adze-táo ouna tchivra dé li à 'na feire dé Remont.

Accutáo-vei sta patse.

— Vuérou 'sta-ce?

— Quarantè-hing francs.

— Quement? !... quarantè-thing francs ouna tchivra!...

— Ouai, et pu po ouna roquille à rabattre; ma ce vo cogniessaò la bithe et savaò le lathi que baillat!...

— Eh bein, vuérou n'ein baillat-the pè souye?

— Dou litre et demi, bouna mésera, et gareintia, soplygé!... hè...

— Dou litre et demi, ... garantia... sè dit l'autro: dainche n'est onco adi paò tant dé trup tchira » Fournessont pè fére martchi po 42 fr.

Ma faut tot dre, assebin; iret gailláo onna balla et vailleinta tchivra: di frisons ein tire-bouchon avant le front tot quement certains granhyasès n'ein poartont ou dzoa d'hora, dou galé bambillons dézo le cou ein dyisa dé médaillon, di coarnès faitès esprès, dis yets réveilli c'ouna panéao dé rattès, on vortaóblo bijou dé tchivra tyé.

Vos ari tot de quand vos ari de que la tchivra à Maryé à Colaò iret sa grand'maère et le boc dou Grand Velaò, son grand'paòre: ne volei paò dessoartaò. Asse, failli veire quemin sè drèhyivè et faseit sa sucraoye, sa suffiseinta ein travesseint la feire.

Tot glorieux, nothron Qvètsu s'ein va contre Velareinboud ein tereint sa bedyetta ari li. Ne puyeit paò atteinde d'arvevaò po la mothraò à Catri ei po l'ariaò.

Premire soíye, à peina demi-litre!

« Voilà! sè dit Tònon, la fatiga daòu 'voya-dzou, lès émòhyons!... pu ran dere po sta né; vèri dèman ».

Hélaò! ci dèman et les autro, la pourra li n'a dzaémè zou mé dé dou litres per dzoa!

« Tè rondzà! lou bágrou! que bordenet Tònon furiá, m'a robaò van' francs!... pren-gnet' lou 'diabliou!... »

Quotyè teimps ari retravèt à Bullo nothron martchand dé bethéthets et li dit:

— Dièss-vá, l'hommou', n'est-the paò vo que vo mei vendú à Remont ouna tchivra garantia à thing litres per dzoua?

— Ouai! portyèt? tyè que l'a ha tchivra?

— Ma, vo la mei garantia à thing litres per dzoua, et n'ein baillat à puina doù!...

— Quement? que répond nothron quete, bein craðnameint, ly'est bein dròlo: vèr met ly'a tot dou long zou sès hinq litres; voyon, quand l'ariaò-vo?

— Eh! bein, queman' lès autrès dzan', lou' matin et lou né, dei yaodzou' à midzoua.

— Hò! hò! se dit tot sti coup, compreingno! su paò éthenaò!... c'est que mè l'ariaòvo tyèt dou coup pè senan na!...

Lu adonc, quand caucon sè pleyine que son porte-monnaie vint pliat, on li répond: « L'est quement la tchivra à Nekko, te l'adriet assebin trup soveint! »

LOLET.

* Langage qvètsu, accent de la Plaine.

Tantièmes inattendus. — Le secrétaire d'une compagnie financière est chargé de convoquer le Conseil d'administration pour étu-